

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2021-2022 du Services aux Autochtones Canada



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :
communicationspublications@canada.ca
www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html

1-800-567-9604
ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue: R119-1F-PDF
ISSN: 2564-1298

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2022.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Indigenous Services Canada 2021-22 Departmental Sustainable Development Strategy Report

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2021-2022 du Services aux Autochtones Canada

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la Loi fédérale sur le développement durable (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information préparée antérieurement conformément à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) du Services aux Autochtones Canada (SAC) de 2020 à 2023.

Le présent rapport décrit en détail les mesures ministérielles individuelles du Services aux Autochtones Canada qui appuient les cibles et/ou les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 (SFDD). Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des progrès du gouvernement du Canada par rapport aux cibles de la SFDD, veuillez consulter le Rapport d'étape sur la SFDD qui, conformément aux exigences renforcées de la Loi fédérale sur le développement durable, est publié au moins une fois tous les trois ans.

1. Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (LFDD). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, le Services aux Autochtones Canada a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

2. Le développement durable au Services aux Autochtones Canada

La SMDD du Services aux Autochtones Canada de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre les objectifs suivants : Écologisation du gouvernement, Mesures relatives aux changements climatiques, Infrastructure moderne et résiliente, Énergie propre, Eau potable, Alimentation durable, et Collectivités sûres et en santé. Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le ministère pour atteindre ces objectifs. Les rapports des années précédentes sont publiés sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#).

Le présent rapport décrit en détail les mesures ministérielles individuelles du Services aux Autochtones Canada qui appuient les cibles et/ou les objectifs de la SFDD de 2019 à 2022. Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des progrès du gouvernement du Canada par rapport aux cibles de la SFDD, veuillez consulter le [Rapport d'étape sur la SFDD](#) qui, conformément aux exigences renforcées de la *Loi fédérale sur le développement durable*, est publié au moins une fois tous les trois ans.

3. Rendement ministériel par objectif de la Stratégie fédérale de développement durable

Les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental) sont intégrés dans le Stratégie ministérielle de développement durable de SAC par le biais de la conception et du codéveloppement de services essentiels au bien-être des communautés autochtones et à leur autodétermination, ainsi que dans la prise des décisions du ministère. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui du des objectifs de la SFDD énumérés à la section 2.

Contexte : Écologisation du gouvernement

SAC est le gardien des immeubles, loue des espaces dans des installations partout au pays, gère un parc de véhicules et fournit des biens et des services afin de servir les Canadiens. Les engagements en vertu de l'objectif d'écologisation du gouvernement décrivent les domaines sur lesquels SAC entend se concentrer afin de continuer à réduire les incidences environnementales associées aux décisions relatives à l'approvisionnement et aux opérations matérielles du Ministère. Plus précisément, SAC prendra des mesures concrètes afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) de ses immeubles et parcs de véhicules, de détourner les décharges, d'entreprendre des projets de démonstration de technologies propres et de soutenir les pratiques d'achats écologique notamment en mettant en œuvre une nouvelle directive sur les achats écologiques.



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

1. Cibles de la SFDD : Réduire les émissions de GES des installations et du parc de véhicules du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'intention étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'intention étant d'être neutre en carbone) par rapport aux niveaux de 2005.

- i. **Mesures contribuant à la SFDD** : S'assurer que, pour tous les nouveaux immeubles et toutes les rénovations importantes, la priorité est donnée aux investissements visant la réduction des émissions de carbone, selon les principes intégrés de conception, ainsi que le cycle de vie et le coût total des évaluations de propriété qui intègrent la tarification fictive du carbone.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Élaborer un plan de portefeuille de biens immobiliers zéro émissions nettes et résilients au climat du Ministère afin de déterminer la voie la plus rentable vers des opérations immobilières résilientes au climat d'ici 2050, notamment en tirant parti des possibilités de rationalisation du portefeuille,

de partage des installations, de maximisation de l'efficacité énergétique et de passage à des combustibles à faible teneur en carbone.

- Tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les constructions à des fins locatives et les partenariats public-privé) seront carboneutres, à moins que l'analyse coûts-avantages de cycle de vie indique qu'une construction prête à la carboneutralité serait plus adaptée.

Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD:

- **SFDD** : Des mesures visant à réduire la demande en énergie ou à faire le virage vers des sources d'énergie plus propres entraîneront une réduction des émissions de GES liées au fonctionnement des bâtiments.
- **ODD de l'ONU** : ODD 9 : Cible 9.4, ODD 12 : Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC a déclaré les émissions des installations pour la première fois au cours de l'exercice 2020-2021 pour une installation dont le transfert est prévu en 2022. SAC a identifié et commencé à déclarer les émissions d'une deuxième installation de garde pour l'exercice 2021-2022. La plupart des installations utilisées par SAC à des fins opérationnelles sont louées.¹</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Émissions de GES provenant des installations pour 2005-2006 (année de référence)2. Émissions de GES provenant des installations au cours de l'exercice concerné3. Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice en cours	<ol style="list-style-type: none">1. 66 kt éq. CO2 émissions de GES provenant des installations pour 2005-2006 (année de référence)²2. 54 kt éq. CO2 émissions de GES provenant des installations en 2021-20223. 18,2 % de diminution des émissions de GES des installations entre l'exercice 2005-2006 et 2021-2022

¹ Le Point de départ a été mis à jour en mars 2022 pour refléter l'état actuel de la déclaration des émissions des installations. La stratégie originale déposée en 2020 indiquait que les installations des SAC étaient exclues de la déclaration des émissions de GES du ministère, car elles n'étaient pas opérationnelles ou étaient exploitées par des tiers. En 2021-2022, cette stratégie a été affinée pour refléter le prochain plan de portefeuille de biens immobiliers résilients au climat à zéro net du ministère.

² Les émissions des installations de l'année de référence 2005-2006 de SAC ont été mises à jour en 2022 (de 0,029 kt éq. CO2 dans la version précédente) pour inclure une installation de garde supplémentaire.

- ii. **Mesures contribuant à la SFDD** : La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides lorsque cela est possible.
- Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.³

Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD:

- **SFDD** : Des mesures permettant de réduire la quantité de carburant consommé pour l'exploitation du parc de véhicules ou le virage vers des sources de carburant qui réduisent l'intensité des émissions de GES contribueront à la diminution des émissions de GES.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 9 - Cible 9.4; ODD 12 - Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Les émissions de GES de l'année de référence du parc automobile de SAC sont rajustées pour inclure les véhicules hérités de l'ancien ministère d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et les véhicules de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) transférés de Santé Canada à SAC. Le parc de véhicules de la DGSPNI a augmenté la taille du parc de véhicules routiers de SAC d'environ 300 %.⁴</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2005-2006 (année de référence rajustée) 2. Émissions de GES du parc de véhicules au cours de l'exercice de déclaration précédent 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2,247 kt éq. CO2 d'émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2005-2006 (année de référence rajustée) 2. 1,534 kt éq. CO2 d'émissions de GES du parc de véhicules au cours de l'exercice 2021-2022 3. 31,7 % de diminution des émissions de GES provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2021-2022 4. 969 933 litres de consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice 2005-2006 5. 663 236 litres de consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice précédent 6. 31,6 % de diminution de la consommation globale de carburant provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005 2006 et l'exercice de déclaration précédent

³ En 2021-2022, la mesure ministérielle concernant le changement de comportement a été supprimée, car elle sera appliquée séparément au moyen de la mobilisation des employés et de l'examen du parc automobile. (Le texte à jour est adapté de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020).

⁴ D'après la stratégie initiale de 2020, l'achèvement des émissions d'année de référence était prévu pour 2020-2021.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>3. Variation en pourcentage (%) des émissions de GES provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration précédent</p> <p>4. Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice 2005-2006</p> <p>5. Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice précédent</p> <p>6. Variation en pourcentage (%) de la consommation globale de carburant provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration précédent</p> <p>SAC réduira les émissions de GES de sa flotte de 40% d'ici 2025 et d'au moins 90% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050. Sur cette trajectoire de réduction des émissions, SAC aspirera à réduire les émissions de 10% supplémentaires tous les 5 ans à partir de 2025.⁵</p>	

2. Cibles de la SFDD : Détourner au moins 75 % (par poids) de tous les déchets opérationnels non dangereux d'ici 2030

Mesures contribuant à la SFDD : Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes.⁶

Mesures ministérielles correspondantes :

- Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets d'ici 2022.
- Engager les employés dans des initiatives de détournement des déchets.⁷
- Rendre compte de la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments et des déchets générés en utilisant Energy STAR Portfolio Manager pour toutes les nouvelles locations de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour les espaces de plus de 500 mètres carrés.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions

⁵ En 2021-2022, une nouvelle formulation a été introduit concernant les objectifs à plus long terme concernant les émissions de GES du parc automobile.

⁶ Les mesures contribuant à la SFDD ont été mises à jour en 2021-2022; initialement publiée en 2020 dans la rubrique « Autre ».

⁷ En 2021-2022, une nouvelle mesure ministérielle a été adapté de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020.

attribuables au transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.

Le suivi et la divulgation des déchets pour les installations appartenant au ministère et louées par le biais du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR seront abordés en collaboration avec les parties prenantes au cours de l'exercice 2021-2022.

L'adoption généralisée du télétravail pendant la pandémie a permis de réduire considérablement le volume des déchets non dangereux produits dans les installations du ministère au cours de l'exercice 2021-2022.

- **ODD DE L'ONU** : ODD 12 - Cible 12.5

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Tous les bureaux de SAC sont loués. SAC collaborera avec les propriétaires pour s'assurer que les déchets sont suivis et divulgués.⁸</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Masse des déchets opérationnels non dangereux produits dans l'année = [X] tonnes 2. Masse de déchets opérationnels non dangereux détournés dans l'année = [Y] tonnes 3. Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux détournés = [Y/X] % 	<p>L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des cibles ont été prévus pour 2021-2022. Cela a été reporté et sera déterminé en 2022-2023. SAC a commencé à collecter des données sur les déchets pour une installation opérationnelle en 2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 7,6 tonnes des déchets opérationnels non dangereux produits dans 2021-2022 2. 0,18 tonnes de déchets opérationnels non dangereux détournés dans 2021-2022 3. 2,4 % de déchets opérationnels non dangereux détournés

3. Cibles de la SFDD : Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) de tous les déchets de plastique d'ici 2030.

Mesures contribuant à la SFDD : Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes.⁹

Mesures ministérielles correspondantes :

⁸ En 2021-2022, SAC a déterminé que le campus de l'hôpital Sioux Lookout Zone répondait aux critères en tant qu'établissement détention. Le point de départ sera révisé pour refléter ce changement dans la prochaine itération du SMDD de SAC en 2023-2024.

⁹ Les mesures contribuant à la SFDD ont été mises à jour en 2021-2022; initialement publiée en 2020 dans la rubrique « Autre ».

- Éliminer l'utilisation inutile de plastiques à usage unique dans les opérations, les événements et les réunions de SAC.
- Lors de l'achat de produits de plastique, SAC fera la promotion de l'achat de produits de plastique durables et la réduction des déchets d'emballage de plastique connexes.
- Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022.¹⁰

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Réduire la production de déchets plastiques contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 12 - Cible 12.5; Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC a mis en place une stratégie ministérielle d'achats écologiques pour soutenir le détournement du plastique à usage unique.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Masse des déchets de plastique produits dans l'année = [X] tonnes 2. Masse des déchets de plastique détournés dans l'année = [Y] tonnes 3. Pourcentage (%) de déchets de plastique détournés = [Y/X] % 	<p>L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des cibles ont été prévus pour 2021-2022. Cela a été reporté à 2022-2023 suite à la finalisation du cadre stratégique pour la gestion du matériel et des biens de SAC.</p>

4. Cibles de la SFDD : Détourner au moins 90 % (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030)

Mesures contribuant à la SFDD : Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation.¹¹

¹⁰ En 2021-2022, le texte mis à jour est adapté de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020 pour inclure l'élaboration des instruments politiques ministériels.

¹¹ Les mesures contribuant à la SFDD ont été mises à jour en 2021-2022; initialement publiée en 2020 dans la rubrique « Autre ».

Mesures ministérielles correspondantes :

- Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022.
- Fixer des objectifs ministériels en matière d'approvisionnement écologique pour exiger le détournement des déchets des projets de construction et de démolition.¹²

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Réduire la production de déchets de construction et de démolition contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 12 - Cible 12.5

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Jusqu'à présent, SAC n'a pas fait le suivi ou déclaré les déchets de construction et de démolition du Ministère pour l'écologisation du gouvernement.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Masse des déchets de construction et de démolition produits dans l'année = [X] tonnes2. Masse des déchets de construction et de démolition détournés dans l'année = [Y] tonnes3. Pourcentage (%) de déchets de construction et de démolition détournés = [Y/X] %	<p>L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des cibles ont été prévus pour 2021-2022. Cela a été reporté à 2022-2023 suite à la finalisation du cadre stratégique pour la gestion du matériel et des biens de SAC.</p> <p>Le suivi des déchets générés par la construction et la démolition sera abordé en collaboration avec les parties prenantes au cours de l'exercice 2022-2023.</p>

- 5. Cibles de la SFDD : D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), si les conditions du marché le permettent et si un contexte concurrentiel existe.**

¹² En 2021-2022, une nouvelle mesure ministérielle établissant des cibles ministérielles en matière d'approvisionnement écologique a été adaptée de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020.

Mesures contribuant à la SFDD : Dans tous les nouveaux baux de bureaux à usage domestique et les renouvellements de bail pour des locaux de plus de 500 mètres carrés, les propriétaires doivent signaler la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments et les déchets générés à l'aide d'Energy STAR Portfolio Manager.

Mesures ministérielles correspondantes :

- À partir de 2030, 75 % de la surface des nouveaux baux et des renouvellements de baux des bureaux nationaux devront être situés dans des bâtiments à bilan carbone nul et résilients au changement climatique.
- Dans tous les nouveaux baux de bureaux nationaux et les renouvellements de baux pour les espaces de plus de 500 m², les propriétaires doivent signaler l'utilisation de l'énergie et de l'eau, les émissions de GES et les déchets générés par le bâtiment en utilisant EnergySTAR Portfolio Manager.¹³

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Les bâtiments les plus performants et les mieux notés réduisent généralement la consommation d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre provenant du chauffage et de l'électricité (le cas échéant).
- **ODD DE L'ONU :** ODD 9 - Cible 9.4; ODD 12 - Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC s'appuie sur SPAC pour la location de bureaux pour les bureaux régionaux du Ministère, et le Ministère loue des installations plus petites dans les communautés des Premières Nations ou à proximité de celles-ci pour appuyer la prestation des programmes.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage (%) des transactions de location de bureaux à usage domestique qui sont carboneutres = [X]% 2. Pourcentage (%) de baux de bureaux à usage domestique et de renouvellements de baux attribués ayant le score d'Energy STAR Portfolio Manager le plus élevé = [Y]% 3. Score moyen d'Energy STAR Portfolio Manager pour les nouveaux baux de bureaux à usage domestique et les renouvellements de baux = [Z] 	<p>L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des cibles ont été prévus pour 2021-2022. Cela a été reporté à 2022-2023 suite à la finalisation du cadre stratégique pour la gestion du matériel et des biens de SAC.</p>

¹³ En 2021-2022, le texte mis à jour est adapté de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020. D'après la stratégie initiale de 2020, pour tous les contrats de location accordés après le 1er avril 2025, la préférence sera donnée aux bâtiments dont le résultat de gestionnaire de portefeuille EnergySTAR est le plus élevé.

6. Cibles de la SFDD : Notre parc de véhicules administratifs sera composé d'au moins 80 % de VZE d'ici 2030.

Mesures contribuant à la SFDD : La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.
- Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Comme les véhicules conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie par des véhicules à émission zéro (VEZ) ou que la taille du parc de véhicules est réduite, une plus grande proportion du parc sera constituée de VEZ.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 12 - Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC doit relever des défis pour se conformer à cet objectif, car la plupart des véhicules du Ministère doivent transporter de l'équipement sur des routes non pavées dans des régions éloignées pour appuyer l'exécution des programmes, et le choix de véhicules à émission zéro est limité dans les catégories de véhicules plus lourds. SAC met à jour ses politiques et procédures ministérielles pour l'achat de parcs de véhicules afin d'exiger la réalisation de tableaux de « dimensionnement » pour les nouveaux véhicules.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nombre total de véhicules du parc de véhicules administratifs2. Pourcentage (%) des achats annuels de parc de véhicules administratifs qui sont des VEZ ou des véhicules hybrides3. Pourcentage (%) de VEZ dans le parc de véhicules administratifs	<ol style="list-style-type: none">1. 455 véhicules du parc de véhicules administratifs en 2021-20222. 64 % (7 de 11 véhicules pendant l'exercice 2021-2022) des achats annuels de parc de véhicules administratifs sont des VEZ ou des véhicules hybrides3. 1 % (trois véhicules pendant l'exercice 2021-2022) de VEZ dans le parc de véhicules administratifs

7. Cibles de la SFDD : D'ici 2022, les ministères auront élaboré des mesures visant à réduire les risques relatifs aux

changements climatiques pour les biens, les services et les activités.

- i. **Mesures contribuant à la SFDD** : Augmenter la formation et le soutien en matière d'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.

Mesures ministérielles correspondantes :

- D'ici 2021, SAC prendra des mesures pour comprendre le large éventail de répercussions des changements climatiques qui pourraient poser une menace pour les actifs, les services et les opérations fédéraux partout au pays.
- SAC participe à une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique en partenariat avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) qui cernera les risques et les vulnérabilités de haut niveau des services offerts par ce ministère.¹⁴

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : La prise en compte de la variabilité et des changements climatiques dans les politiques, programmes et opérations est l'un des moyens les plus importants dont dispose le gouvernement pour s'adapter à l'évolution du climat. Elle est conforme à l'approche de gestion des risques du gouvernement, qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources publics et à renforcer la planification et la prise de décision.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 13 - Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC a effectué un travail considérable à ce jour sur l'évaluation des impacts du changement climatique pour les activités de programme du ministère, les intervenants et les biens de garde.¹⁵</p> <p>Indicateurs de rendement : SAC réalisera une évaluation des risques climatiques pour les biens, les services et les opérations du ministère d'ici l'exercice 2022-2023.¹⁶</p>	<p>SAC a effectué une évaluation des risques climatiques qui a pris en compte les biens ministériels au cours de l'exercice 2020-2021. Les risques climatiques ayant un impact sur les biens ministériels seront pris en compte et gérés par le biais de la prochaine stratégie de portefeuille de biens immobiliers zéro émissions nettes et résilients au climat du Ministère d'ici l'exercice 2022-2023.</p>

- ii. **Mesures contribuant à la SFDD** : D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment favorisant la résilience au changement climatique qui sont en

¹⁴ En 2021-2022, les mesures ministérielles ont été mises à jour en fonction de la réalisation d'une première évaluation des actifs en dépôt et du fait que des travaux supplémentaires seraient nécessaires. D'après la stratégie initiale de 2020, il s'agissait d'une mesure ministérielle distincte.

¹⁵ En 2021-2022, un point de départ a été ajouté. Il n'était pas inclus dans la stratégie initiale de 2020.

¹⁶ En 2021-2022, l'indicateur a été mis à jour pour inclure les services et les opérations. La cible a été reportée à 2022-2023 (précédemment mars 2021).

cours d'élaboration par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

Mesures ministérielles correspondantes :

- Tous les grands projets immobiliers intégreront l'adaptation aux changements climatiques dans les aspects de conception, de construction et d'exploitation.
- L'adaptation aux changements climatiques sera incluse dans les aspects de la conception, de la construction et de l'exploitation des projets de biens immobiliers ou d'actifs techniques.
- Construire des bâtiments conformes au code du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : L'adoption rapide du code dans la construction des bâtiments témoigne du rôle de leadership exercé par le gouvernement fédéral en matière de bâtiments résistants aux changements climatiques.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 9 – Cible 9.4; ODD 12 – Cible 12.7; ODD 13 - Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de SAC devrait être élaboré au cours de l'exercice 2022-2023. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration des changements climatiques dans tous les projets immobiliers.¹⁷</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de bâtiments construits durant l'année de référence qui sont conformes aux codes de construction d'immeubles résilients au climat du CNRC.</p>	<p>Le Ministère rendra compte de cet indicateur d'ici 2022-2023. Bien que SAC entreprenne rarement la construction de nouvelles installations pour les opérations ministérielles, la cible a été révisé pour être déclaré d'ici 2022-2023. Publié à l'origine comme 2020-2021.</p>

8. Cibles de la SFDD : Utiliser 100 % d'électricité propre d'ici 2025.

Mesures contribuant à la SFDD : Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.¹⁸

¹⁷ Le Point de départ a été mis à jour pour refléter le calendrier révisé de 2022-2023. Publié à l'origine comme 2020-2021.

¹⁸ Les mesures contribuant à la SFDD ont été mises à jour en 2021-2022; initialement publiée en 2020 dans la rubrique « Autre ».

Mesures ministérielles correspondantes :

- Dans les régions où la production d'électricité est émettrice de carbone, les organisations produiront ou achèteront au minimum des mégawatts-heures d'électricité renouvelable équivalant à celle produite par la partie à forte teneur en carbone du réseau électrique. Cela comprend l'utilisation d'électricité, provenant de fournisseurs d'énergie renouvelable, produite sur place ou achetée à l'extérieur du site.
- Il existe une préférence, mais pas d'obligation, pour l'achat l'électricité dans la province ou le territoire où elle est consommée.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : L'utilisation d'une électricité propre élimine les émissions de GES dans les administrations où se trouvent des sources de production émettrices.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 9 – Cible 9.4; ODD 12

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : L'électricité dans les bureaux régionaux de SAC est fournie et achetée par SPAC. SAC n'achète de l'électricité que pour les petits bureaux loués directement au Ministère.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Consommation d'électricité pendant l'exercice = [X] kWh2. Consommation d'électricité provenant de sources non émettrices (y compris les certificats d'énergie renouvelable) au cours de l'exercice = [Y] kWh3. Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] %	<ol style="list-style-type: none">1. SAC a commencé à déclarer la consommation d'énergie des installations en 2021-2022, en commençant par les données de l'exercice 2020-2021. Il y a eu 2 477 793 kWh de consommation d'électricité pendant l'exercice 2021-2022.2. 0 kWh de consommation d'électricité provenant de sources non émettrices (y compris les certificats d'énergie renouvelable) au cours de l'exercice 2021-20223. 0 % d'électricité propre

9. Cibles de la SFDD : Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement [Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuie pas directement une cible de la Stratégie fédérale de développement durable.]

- Mesures contribuant à la SFDD** : Réduire au minimum le carbone incorporé et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Spécification des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans la construction et les contrats de construction.
- Remplacement des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les projets de construction et de rénovation.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** L'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque élargit le marché et encourage l'industrie à adopter des pratiques d'extraction, de production et d'élimination à faible teneur en carbone. Cela permettra de réduire les émissions de niveau 3 et d'autres effets néfastes sur l'environnement.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 9 – Cible 9.4; ODD 12 – Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de SAC devrait être élaboré au cours de l'exercice 2021-2022. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans tous les projets immobiliers.¹⁹</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de grands projets de construction dans lesquels le carbone incorporé dans les matériaux de construction a été réduit au minimum.</p> <p>Cible : SAC établira des objectifs concernant le carbone incorporé dans la construction et la rénovation d'ici l'exercice 2022-2023.</p>	<p>Le Ministère rendra compte de cet indicateur d'ici 2022-2023.</p> <p>Dans la stratégie initiale de 2020, l'indicateur de rendement et la cible devaient être établis et communiqués d'ici 2020-2021. En 2021-2022, la cible a été signalée comme une exigence en matière d'approvisionnement dans le cadre du plan de portefeuille de biens immobiliers zéro émissions nettes et résilients au climat de SAC. Cela sera adopté comme cible ministériel d'approvisionnement écologique d'ici 2022-2023.</p>

- ii. **Mesures contribuant à la SFDD :** Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Inclure des critères qui intègrent la réduction du carbone, les plastiques durables et des avantages accrus pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et services qui ont un grand impact sur l'environnement.
- Intégrer des facteurs environnementaux aux processus et aux contrôles de gestion des achats.
- Intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration de tout instrument d'achat d'usage commun.

¹⁹ En 2021-2022, le point de départ a été mis à jour à l'aide d'un texte adapté de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020. En raison de la pandémie, l'achèvement des résultats devait être retardé, mais le plan de portefeuille de biens immobiliers zéro émissions nettes et résilients au climat devait être élaboré d'ici 2021-2022.

- Veiller à ce que les principaux cadres incluent la contribution et l'appui à l'égard des objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations de rendement.
- Établir des cibles ministérielles pour réduire les répercussions environnementales de biens ou de services particuliers.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Les pratiques d'achats écologiques intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement. La réduction des émissions de GES est un aspect dont il faut tenir compte dans les achats écologiques.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 9 – Cible 9.4; ODD 12 – Cible 12.5; Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : La nouvelle Directive de SAC sur les achats écologiques et les douze cibles ministérielles en matière d'achats écologiques ont reçu l'appui des directeurs généraux du Ministère en 2020 et ils devraient être approuvés et mis en œuvre au cours de l'exercice 2021-2022.²⁰</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Volume des dépenses par l'entremise d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux. 2. Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les nouveaux instruments d'approvisionnement à usage commun. 3. Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars. 	<p>L'approbation des objectifs ministériels d'achats écologiques et de la directive sur les achats écologiques de SAC a été retardée en 2022 afin de donner la priorité à l'approbation d'un cadre supérieur pour la gestion du matériel et des actifs et d'ajuster les objectifs. L'approbation et la mise en œuvre sont prévues en 2022-2023.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 100 % des dépenses par l'entremise d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement incluent des critères environnementaux. 2. 100 % de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les nouveaux instruments d'approvisionnement à usage commun. 3. 100 % de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars

²⁰ D'après la stratégie initiale de 2020, les directeurs généraux du Ministère avaient approuvé 12 cibles ministérielles en matière d'approvisionnement écologique qui devaient être mises en œuvre d'ici 2020-2021. L'approbation de la directive a été retardée au cours de l'exercice 2021-2022 afin de donner la priorité aux travaux essentiels sur les cadres ministériels et les instruments de politique pour la gestion du matériel et des biens, mais on s'attend toujours à ce qu'elle soit terminée avant 2022-2023. En 2021-2022, deux cibles liées au papier et aux frais de déplacement ont été éliminées, car la pandémie de COVID-19 a considérablement réduit la demande d'impression et de déplacement des employés.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Cible : Les objectifs ministériels proposés par SAC en matière d'achats écologiques proviennent de la Stratégie pour un gouvernement vert 2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 75 % des nouveaux achats de véhicules légers non-modifiés du parc automobile administratif seront des véhicules à émission zéro (VEZ) ou hybrides afin que le parc de véhicules administratif du gouvernement soit composé d'au moins 80 % de VEZ d'ici 2030. La priorité doit être accordée à l'achat de VEZ. 2. Tous les achats inutiles de plastiques à usage unique seront éliminés pour les opérations, événements et réunions ministériels, sauf en cas de nécessité pour les raisons d'accessibilité, de santé, de sécurité ou de sûreté. 3. Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les immeubles construits à des fins de location et les partenariats public-privé) seront construits de façon à produire un bilan carbone à zéro émission nette, à moins qu'une analyse des coûts avantages du cycle de vie n'indique une construction prête pour la zéro émission nette de carbone. 4. Toutes les rénovations majeures, y compris les marchés importants en services écoénergétiques, devront faire l'objet d'une analyse du coût du cycle de la vie sur la réduction des GES afin de déterminer les économies de GES optimales. L'approche du coût du cycle de la vie reposera sur une période de 40 ans et un coût implicite du carbone de 300 \$/tonne, qui seront maintenus à toutes les phases du projet. 5. Tous les nouveaux bâtiments fédéraux, toute l'infrastructure et toutes les remises à neuf majeures des bâtiments, y compris les marchés importants en services écoénergétiques, doivent inclure une évaluation des risques liés aux changements climatiques qui intègre les conditions climatiques actuelles et futures dans l'analyse. 6. D'ici 2030, 75 % des surfaces utiles des nouveaux baux pour la location de locaux à bureaux et des baux renouvelés de cette nature doivent se trouver dans des bâtiments qui sont à zéro émission nette et résilients face au climat. 7. Dans toutes les nouvelles locations nationales de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour un espace d'une superficie supérieur à 500 mètres carrés, les propriétaires doivent déclarer à l'aide du gestionnaire de portefeuille ENERGY 	

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>STAR la consommation d'énergie et d'eau de l'édifice ainsi que les émissions de GES et les déchets produits.</p> <p>8. Utiliser 100 % d'énergie propre d'ici à 2022 et au plus tard d'ici 2025, en produisant ou en achetant de l'électricité renouvelable.</p> <p>9. Détourner au moins 90 % par poids de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement, et en tentant d'atteindre 100 % d'ici 2030.</p>	

iii. **Mesures contribuant à la SFDD :** Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Entreprendre ou commander des travaux de recherche et de développement pour des technologies propres innovantes.
- Aborder des besoins ministériels particuliers ou accroître l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai des innovations de pointe qui ne sont pas encore disponibles sur le marché.
- Prêcher par l'exemple à titre de premier utilisateur des innovations de technologie propre.
- Élaborer des propositions d'innovation opérationnelle au titre du Fonds pour un gouvernement vert.
- Créer des commandes réservées ou des cibles ministérielles pour l'approvisionnement de biens et services en matière de technologies propres.
- Intégrer les évaluations du cycle de vie et les approches fondées sur les résultats dans les pratiques de passation de marchés afin de garantir que les approches innovantes sont prises en compte.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Les mesures prises par les ministères individuels visent à favoriser, à soutenir ou à acquérir des technologies écologiques propres et ultramodernes qui réduisent l'empreinte environnementale des activités gouvernementales et contribuent au succès des entreprises de technologies propres canadiennes.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 7; ODD 9; ODD 12 – Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Ces dernières années, les priorités de SAC en matière d'écologisation ont été axées sur le respect des exigences impératives. La transformation de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien (AANC), qui est encore en cours, a empêché le Ministère de faire avancer les projets d'adoption de nouvelles technologies propres. Le prochain Cadre de durabilité des biens immobiliers du Ministère et l'Approche relative aux activités écologiques en milieu de travail offriront des possibilités de déploiement de technologies propres.</p> <p>Indicateur de rendement : SAC identifiera et signalera les projets qui adoptent des technologies propres dans la mesure du possible.²¹</p>	<p>La consultation interne du ministère au cours de l'exercice 2021-2022 n'a pas identifié d'opportunités d'adopter des technologies propres. SAC fait toutefois activement la promotion des technologies propres auprès des divers groupes et communautés soutenus par le ministère à travers le Canada.</p> <p>Le portefeuille de biens immobiliers dont SAC à la garde est limité et offre peu d'occasions d'adopter des technologies propres. Les intervenants internes sont consultés régulièrement pour identifier toute opportunité d'adoption de technologies propres.</p>

iv. **Mesures contribuant à la SFDD :** L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.

Mesures ministérielles correspondantes : Il faut veiller à ce que les décideurs ainsi que les spécialistes de la gestion du matériel et de l'approvisionnement reçoivent la formation et les renseignements nécessaires à l'appui des pratiques d'achats écologiques.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Les pratiques d'achats écologiques intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 12 – Cible 12.7

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Les spécialistes ministériels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel doivent suivre le cours en ligne de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques. On a déterminé que le</p>	<p>1. 100 % des spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel ont suivi le cours de formation de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques. Tous les spécialistes ministériels en approvisionnement et en gestion du</p>

²¹ D'après la stratégie initiale de 2020, la cible était initialement fixé à 2020-2021. Cet objectif sera mis à jour, dans la mesure du possible, par des mises à jour de la SFDD 2020 à 2023, car le ministère coordonne les examens internes sur les possibilités d'accès au Fonds pour l'écologisation du gouvernement.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>taux d'achèvement de ce cours était de 95 % en 2017 (21 employés sur 22), chiffre qui n'a pas été vérifié depuis en raison de changements organisationnels minimes résultant de la transformation de l'ancien ministère AANC, devenu SAC et RCAANC. Ce cours est obligatoire pour les spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement.</p> <p>SAC a mis au point une formation actualisée pour les responsables des achats du Ministère sur la manière d'enregistrer les détails des achats écologiques dans le système d'information financière dont la mise en place est actuellement prévue pour l'exercice 2022-2023.²²</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage (%) des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel qui doivent suivre le cours en ligne de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques. 2. Pourcentage (%) de spécialistes en approvisionnement qui ont suivi une formation ministérielle sur l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière. 	<p>matériel sont tenus de suivre cette formation.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. 100 % de spécialistes en approvisionnement ont suivi une formation ministérielle sur l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière. Tous les spécialistes en approvisionnement sont formés à l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière dans le cadre du processus d'émission des contrats. La formation interne étendue sur l'enregistrement des achats écologiques a été mise à jour en 2022 et il est prévu de la dispenser aux spécialistes au cours de l'exercice 2022-2023.

²² Le Point de départ a été mis à jour en 2022-2023 pour indiquer que la formation obligatoire des spécialistes fonctionnels sera dispensée en 2022-2023. À l'origine, elle était prévue pour 2021-2022.

Contexte : Mesures relatives aux changements climatiques

Les changements climatiques constituent un problème majeur à l'échelle mondiale pouvant nuire à la capacité des générations futures de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Les programmes de lutte contre les changements climatiques de SAC soutiennent une action efficace de lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de GES et en soutenant la résilience climatique. Grâce au [Fonds d'infrastructure des Premières Nations](#), les Premières Nations vivant dans des réserves reçoivent des fonds pour des projets d'infrastructure visant à atténuer les répercussions des changements climatiques. En outre, le [Programme d'aide à la gestion des urgences](#) soutient les activités de préparation aux urgences, comme l'élaboration des évaluations des risques, afin de mieux soutenir les communautés des Premières Nations à renforcer leur capacité et leur résilience face aux menaces croissantes associées aux changements climatiques. Le [Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé](#), qui est unique parmi les programmes d'adaptation, est centré sur le soutien de la recherche en santé et des stratégies d'adaptation dirigées par les communautés, ce qui permet aux communautés des Premières Nations et des Inuits de déterminer les domaines de recherche et les évaluations des vulnérabilités les plus importants pour eux. SAC s'engagera et collaborera également avec les peuples autochtones en matière de politiques, de programmes et d'autres priorités, notamment par l'entremise du Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC). Le CAEC est une entreprise à but non lucratif qui a été créée pour soutenir la capacité technique et scientifique des communautés à entreprendre l'évaluation, la surveillance et la gestion des effets cumulatifs, sur la base des valeurs des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à appuyer des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

1. Cibles de la SFDD : D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport au niveau d'émissions de 2005

Mesures contribuant à la SFDD : Aider les entreprises et la population du Canada à prendre des mesures pour réduire les émissions de GES.

Mesures ministérielles correspondantes : Par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), fournir un financement aux Premières Nations vivant dans les réserves pour des projets d'infrastructure, tels que la planification et le développement des compétences, les systèmes énergétiques et l'atténuation structurelle.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Les principales mesures ministérielles aideront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et qui seront adaptés aux besoins de la communauté, comme c'est le cas pour les communautés hors réserve.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 9 - Cible 9.4; ODD 11; ODD 13 - Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Financement actuel prévu pour le FIPN par exercice : 2020-2021: 97,6 millions de dollars 2021-2022: 59,0 millions de dollars 2022-2023: 59,0 millions de dollars</p> <p>Indicateur de rendement : Fonds qui sont alloués aux Premières Nations et dépensés au cours de chaque exercice.</p> <p>Cible : 100 % du financement annuel est alloué et dépensé.</p>	<p>En 2021-2022, 100 % du financement au titre du FIPN a été alloué et dépensé.</p>

2. Cibles de la SFDD : Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques [Cette section énonce des mesures qui appuient l'objectif Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, mais qui ne visent pas directement une cible de la SFDD.]

i. Mesures contribuant à la SFDD : Fournir un soutien et un financement pour la résilience climatique.

a. Mesures ministérielles correspondantes : Fournir un financement direct, par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), pour soutenir les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organisations autochtones. Le FIPN soutient les communautés des Premières Nations dans leurs efforts pour se doter d'une infrastructure fiable et durable en fournissant des fonds pour planifier, concevoir, construire et acquérir des biens et des installations d'infrastructure communautaire. Cela comprend la réalisation de projets d'atténuation structurelle, qui réduiront les répercussions des catastrophes naturelles sur les communautés des Premières Nations (par exemple, la construction de digues).

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : SAC fournit des fonds aux communautés des Premières Nations pour développer des renseignements et des outils permettant de cerner les répercussions des changements climatiques et les mesures d'adaptation. Le résultat à long terme de ces programmes consiste à accroître la résilience aux impacts des changements climatiques en mettant en œuvre des mesures d'adaptation.

- **ODD DE L'ONU** : ODD 1 – Cible 1.5²³; ODD 9 - Cible 9.4; ODD 11; ODD 13 - Cible 13.1

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 45 projets en cours ou terminés au 31 décembre 2018.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de projets d'infrastructures résilientes en cours ou achevés grâce aux fonds alloués.</p> <p>Cible : 100 projets d'atténuation structurelle en cours ou terminés d'ici le 31 mars 2024.²⁴</p>	<p>Au 31 mars 2022, 104 projets d'infrastructure résiliente étaient en cours ou avaient été achevés grâce au financement alloué.</p> <p>Depuis 2016, SAC a investi 121,1 millions de dollars (hors frais d'exploitation) pour soutenir ces projets d'atténuation structurelle, dont 58 sont terminés. Ces projets bénéficieront à 106 communautés desservant environ 116 000 personnes.</p>

- b. Mesures ministérielles correspondantes :** Mettre des fonds à la disposition des communautés des Premières Nations par l'entremise du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) afin de soutenir les activités de préparation aux urgences, y compris l'élaboration d'évaluations des risques, le programme FireSmart dans les réserves, les études de protection contre les inondations, ainsi que l'élaboration, la mise à jour et l'exercice des plans de gestion des urgences.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** Le PAGU de SAC fournit aux Premières Nations un soutien selon les quatre piliers de la gestion des urgences - préparation, atténuation non structurelle, intervention et rétablissement - ainsi que des activités de suppression des feux de forêt. Cette approche des événements d'urgence, dont beaucoup sont exacerbés ou causés par les changements climatiques, permet à SAC de mieux aider les communautés des Premières Nations à renforcer leur capacité et leur résilience face aux menaces croissantes associées aux changements climatiques. Le financement mis à disposition par le PAGU facilite la préparation aux catastrophes, la sensibilisation aux menaces et aux capacités, et soutient également les efforts de rétablissement des individus et des communautés après une catastrophe.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 3; ODD 9; ODD 11 - Cible 11.5, Cible 11.B; ODD 13 - Cible 13.1, Cible 13.3

²³ Une contribution supplémentaire à la cible 1.5 de l'ODD 1 a été identifiée pour cette action départementale.

²⁴ D'après la stratégie initiale de 2020, la cible était 56 projets d'atténuation structurelle. Le ministère a obtenu un résultat de 61 projets en 2020-2021. Par conséquent, c'était porté à 100.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % de 11 millions de dollars de financement au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds destinés à la préparation et à l'atténuation des risques visant les biens non structurels ayant été consacrés aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves.</p> <p>Cible : 100 %, prévisions de financement de 16 millions de dollars au 31 mars 2023</p>	<p>100 % des fonds destinés à la préparation et d'atténuation non structurelle ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves pendant l'exercice 2021-2022.</p> <p>Ce flux de financement soutient une grande variété d'initiatives de préparation et améliore le renforcement des capacités au sein des communautés et les résultats sont maintenus en 2021-2022.</p>
<p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage).²⁵</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds de FireSmart attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves.</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>86,7 % des fonds de FireSmart ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2022.</p> <p>Les fonds restants n'ont pas été alloués en raison de COVID-19 et un reprofilage a été demandé pour l'exercice 2022-2023.</p>
<p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds pour les postes notionnels de renforcement des capacités attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves.</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>100 % des fonds de réponse et de rétablissement ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2022.</p> <p>Au total, le volet de financement de l'intervention et du rétablissement du Programme d'aide à la gestion des urgences a dépensé 154,5 millions de dollars en 2021-2022, dont 29,3 millions de dollars qui aident directement les collectivités des réserves à renforcer leurs capacités et leur résilience face aux urgences.</p>

²⁵ Un total de 10 millions de dollars est alloué annuellement au financement de FireSmart.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Objectif annuel, à 100 % des 39 postes notionnels de renforcement des capacités financés au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds pour les postes notionnels de renforcement des capacités attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves.</p> <p>Cible : 100 %, prévision de 76 postes notionnels de renforcement des capacités financés au 31 mars 2023.</p>	<p>100 % du financement de 76 postes notionnels de renforcement des capacités ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2021.</p> <p>Le financement du renforcement des capacités doit augmenter au cours des exercices avant 2023-2024 - après quoi le financement sera maintenu à ce montant. Ce résultat est conforme aux attentes du programme. Les régions ont utilisé ce financement spécifiquement pour la capacité afin de répondre aux besoins identifiés dans les communautés.</p>

c. Mesures ministérielles correspondantes : Les communautés autochtones prennent des mesures visant à réduire les effets des changements climatiques sur la santé Fournir des fonds pour des projets communautaires dans les communautés des Premières Nations et des Inuites. Le financement soutiendra le développement de plans et de mesures d'adaptation qui cernent et priorisent les répercussions des changements climatiques sur la santé.²⁶

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- SFDD :** Le programme sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé a été créé en 2008. Ce programme est unique parmi les programmes d'adaptation en ce qu'il se concentre sur le soutien de la recherche en santé et des stratégies d'adaptation dirigées par la communauté. Cela permet aux communautés de cerner les domaines de recherche et d'évaluation de la vulnérabilité qui sont les plus importants pour elles.

Au départ, le Programme visait les communautés du Nord dans les territoires et a été élargi en 2016-2017 pour inclure les communautés des Premières Nations. Les projets financés par ce programme comprennent des projets orientés vers l'action qui contribuent à minimiser les risques liés aux changements climatiques et à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine.

Les communautés des Premières Nations et des Inuits jouent un rôle de premier plan en aidant à comprendre et à traiter les vulnérabilités et les risques liés aux répercussions des changements climatiques, en déterminant les possibilités économiques découlant d'une croissance propre et en réduisant les émissions.

En fournissant un soutien financier, le Programme sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé permet aux communautés de déterminer les domaines de recherche sur l'adaptation et les évaluations de la vulnérabilité (par exemple, la sécurité alimentaire et l'accès à la nourriture traditionnelle, les répercussions sur la santé physique et mentale, les événements météorologiques extrêmes, la

²⁶ La mesure ministérielle correspondante et la Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible ont été révisées pour supprimer les références spécifiques aux Premières Nations dans les communautés du Nord et celles au sud du 60e parallèle.

surveillance de l'eau) qui sont les plus importants pour elles afin qu'ils puissent être priorisés au niveau régional.

- **ODD DE L'ONU** : ODD 3 – Cible 3.9; ODD 13 - Cible 13.1, Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 8 % des communautés au 31 mars 2017²⁷</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuits couvertes par des projets financés pour l'adaptation de la santé aux changements climatiques.</p> <p>Cible : 38 % des communautés au 31 mars 2022.</p>	<p>Depuis la création du programme et en date du 31 mars 2022, 40 % des communautés des Premières nations et des Inuits ont été couvertes par des projets financés dans le cadre du Programme d'adaptation aux changements climatiques et à la santé (PACS), renforçant ainsi la capacité de ces communautés à s'adapter aux effets des changements climatiques sur la santé.</p>

- d. **Mesures ministérielles correspondantes** : S'engager et collaborer avec les peuples autochtones en matière de politiques, de programmes et d'autres priorités, notamment par l'intermédiaire de Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC) .

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Le CAEC est une société à but non lucratif qui a été créée pour soutenir la capacité technique et scientifique des communautés à entreprendre l'évaluation, la surveillance et la gestion des effets cumulatifs, sur la base des valeurs des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Secteur des terres et du développement économique de SAC continuera à soutenir le CAEC et à collaborer avec lui pour mieux comprendre comment les effets cumulatifs résultant du développement, des changements climatiques et d'autres activités affectent les terres, les eaux et les populations autochtones. Une capacité autochtone accrue à cet égard est considérée comme essentielle pour assurer une saine gestion environnementale et un processus décisionnel éclairé.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 3; ODD 6; ODD 11 - Cible 11.B; ODD 13 - Cible 13.2; ODD 14; ODD 15

²⁷ La stratégie initiale de 2020 faisait état d'un point de départ de 12 %. En 2021-2022, ce pourcentage a été révisé, passant à 8 %, pour tenir compte d'un dénominateur mis à jour qui est passé de 477 collectivités des Premières Nations et des Inuits à 463. Ce dénominateur prenait davantage en compte l'information du Système d'inscription des Indiens de 2019 et le dénombrement des collectivités inuites de l'Inuit Tapiriit Kanatami. Au total, 158 collectivités ont été soutenues à partir d'un point de départ de 36 collectivités.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 0 communauté et/ou organisation au 31 décembre 2019.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui ont eu accès à des services et à des outils soutenant leur travail sur les effets cumulatifs par l'entremise du site Web du CAEC ou lors de ses conférences ou ateliers.</p> <p>Cible : 200 communautés et/ou organisations au 31 mars 2023.</p>	<p>En 2021-2022, environ 300 communautés des Premières nations, inuites et métisses ont accédé à des services et des outils pour soutenir leur travail sur les effets cumulatifs par le biais du site Web de l'ICCE ou lors de ses conférences/ateliers. Cela comprenait les initiatives de réseautage et de partage d'information de la conférence annuelle du CAEC et 2 ateliers de sensibilisation aux services et outils offerts par le CAEC (Yellowknife et Iqaluit).</p> <p>En outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement d'environ 35 projets (4,97 millions de dollars de financement) a été fourni à ce jour, pour soutenir l'évaluation, la surveillance et la gestion des effets cumulatifs par les communautés autochtones. - Le site Web a été mis à jour et amélioré, y compris la création d'un « centre de connaissances », un dépôt d'informations pertinentes au mandat du CAEC. - Le CAEC a lancé une initiative majeure visant à comprendre les besoins des communautés autochtones du Canada, en ce qui concerne les effets cumulatifs. L'évaluation des besoins est un projet national qui permettra de dresser un tableau des besoins et de la façon dont les communautés autochtones veulent travailler avec CAEC dans tout le pays. - Reçu des réponses positives aux questionnaires des participants indiquant qu'environ 90 % des communautés ayant reçu des services par l'intermédiaire du Centre sont satisfaites des services reçus. - Créé un inventaire d'experts et de praticiens en matière d'effets cumulatifs accessible sur leur site Web par le biais d'une carte interactive afin de permettre aux communautés autochtones de localiser les ressources sur les effets cumulatifs dans leur région et/ou en fonction de leurs intérêts. <p>En raison des incertitudes entourant le COVID-19, les activités de sensibilisation et d'engagement de la communauté ont été modifiées/adaptées selon les directives de la santé publique, y compris une conférence virtuelle au lieu d'une réunion en personne.</p>

Contexte : Infrastructure moderne et résiliente

Une infrastructure écologique protège l'environnement naturel, soutient des collectivités saines et résilientes, favorisent la croissance économique et améliorent notre qualité de vie. Les investissements de SAC dans l'infrastructure et la programmation de gestion des déchets dans les réserves visent à travailler avec les Premières Nations afin d'élaborer des approches de gestion des déchets solides qui répondent aux besoins individuels des communautés avec des solutions adaptées aux besoins de la communauté comparables à celles des collectivités hors-réserve. Les engagements sur lesquels SAC continue de centrer son attention comprennent notamment le détournement des déchets des réserves chaque fois que cela est possible, le soutien des programmes de compostage, de recyclage et de détournement des déchets dangereux, la sensibilisation des communautés et l'aménagement de lieux d'enfouissement, là où cela est approprié. Les plans d'aménagement du territoire guident la meilleure utilisation des terres disponibles, empêchent les utilisations non compatibles des terres et aident à protéger les zones de conservation, les ressources culturelles et les territoires traditionnels importants. Lorsque les plans sont intégrés à la planification des infrastructures, de l'environnement et du développement économique, leur mise en œuvre peut constituer une approche efficace pour atténuer les effets des changements climatiques (y compris la construction d'infrastructures résiliente au climat), assurer la protection des sources d'eau et contribuer à l'amélioration globale des conditions socioéconomiques.



Infrastructure moderne et résiliente : Une infrastructure moderne, durable et résiliente contribue à une croissance économique propre et à l'inclusion sociale

Cibles de la SFDD : D'ici la fin de 2027-2028, investir 26,9 milliards de dollars dans des initiatives d'infrastructure écologiques qui réduisent les émissions de GES et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement.

Mesures contribuant à la SFDD : Collaborer avec des partenaires sur les infrastructures vertes.

a. Mesures ministérielles correspondantes :

- Investir dans les infrastructures et les programmes de gestion des déchets dans les réserves.
- Travailler avec les Premières Nations pour développer des approches de gestion des déchets solides qui répondent aux besoins individuels des communautés. Ces activités comprendront, notamment :
 - détourner les déchets de la réserve chaque fois que cela est possible
 - soutenir les programmes de recyclage, de compostage et de détournement des déchets dangereux
 - accroître la sensibilisation des communautés
 - construire des décharges, le cas échéant

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Des mesures ministérielles clés aideront les Premières Nations en leur proposant des solutions de gestion des déchets adaptées aux besoins de la communauté, comparables à celles des communautés hors réserve et offrant des possibilités d'emploi aux Autochtones.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 6 - Cible 6.3; ODD 11 - Cible 11.6, Cible 11.7; ODD 12 - Cible 12.5

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 58 communautés au 31 mars 2018.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations disposant d'infrastructures améliorées (c'est-à-dire des décharges et/ou des stations de transfert modernisées ou construites).</p> <p>Cible : 209 communautés au 31 mars 2023.</p>	<p>Au 31 mars 2021, 205 communautés des Premières Nations avaient amélioré leurs infrastructures. Cela comprend 133 projets achevés, le reste étant en cours.</p>
<p>Point de départ : 0 communauté au 1^{er} avril 2016.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations ayant des programmes de détournement (par exemple, recyclage, compostage, réduction des déchets, etc.).</p> <p>Cible : 147 communautés au 31 mars 2023.</p>	<p>Au 31 mars 2021, 403 communautés des Premières nations avaient un programme de réacheminement.</p> <p>De ce nombre, 250 collectivités réacheminent des déchets ménagers dangereux et 153 autres collectivités réacheminent d'autres types de matières (p. ex., papier, plastique, compostage, etc.).</p>
<p>Point de départ : 1,4 % au 31 mars 2018.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides.</p> <p>Cible : 40 % au 31 mars 2023.</p>	<p>Au 31 mars 2022, 34,6 % des collectivités des Premières Nations disposaient de systèmes adéquats de gestion des déchets solides.</p> <p>La méthodologie de calcul de cet indicateur a été ajustée en 2021-2022. Un certain nombre de collectivités ont été ajoutées au calcul, ce qui a entraîné une baisse apparente des résultats. Ces communautés n'étaient pas incluses dans les efforts antérieurs de calcul des résultats de l'indicateur, mais elles sont maintenant comptabilisées dans le nombre total de communautés.</p> <p>Kanesatake est un établissement mohawk situé sur la rive du lac des Deux Montagnes dans le sud-ouest du Québec, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à environ 48 km à</p>

	<p>l'ouest de Montréal. Ils ont été parmi les premiers à demander l'Initiative en 2016 et ont reçu des fonds de SAC pour réaliser divers projets, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un programme itinérant - Événements de formation sur la gestion des déchets solides - Patrouille verte - Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador - Comité consultatif régional sur la gestion des déchets - Achat et location d'équipement - Faisabilité, conception et construction d'un nouvel écocentre - Nettoyage des déchets dans la communauté <p>L'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations a connu un grand succès en aidant les communautés de tout le pays à entreprendre de nouveaux programmes de détournement des déchets, comme le recyclage et le compostage. Ces efforts réduisent la quantité de déchets destinés aux sites d'enfouissement, ce qui prolonge la durée de vie de ces installations.</p> <p>Bien que les communautés aient eu la possibilité d'accéder à l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations depuis 2016, il reste encore un défi important à relever pour amener certaines communautés aux normes de gestion des déchets des municipalités comparables. L'accès éloigné, l'élimination des déchets non conformes aux normes par le passé et le manque de services disponibles sont encore des défis auxquels les communautés sont confrontées.</p>
--	---

- b. Mesures ministérielles correspondantes :** Par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), fournir un financement aux Premières Nations vivant dans les réserves pour des projets d'infrastructure, tels que la planification et le développement des compétences, les systèmes énergétiques et l'atténuation structurelle.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Les principales mesures ministérielles aideront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et qui seront adaptés aux besoins de la communauté, comme c'est le cas pour les communautés hors réserve.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 9 - Cible 9.4; ODD 11; ODD 13 - Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 595 projets terminés au 30 septembre 2020.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre d'autres projets d'infrastructures communautaires achevés.</p> <p>Cible : 1 725 d'ici mars 2028.</p>	<p>L'indicateur de rendement, la cible et le point de départ ont été révisés pour 2022-2023 afin de refléter l'achèvement des projets d'infrastructure communautaire. La stratégie initiale de 2020 mesurait l'allocation de fonds par le biais du Fonds d'infrastructure des Premières Nations.</p> <p>Au 31 mars 2022, un total de 869 projets d'infrastructures communautaires étaient terminés. De ce nombre, 75 projets appuient la réduction des GES.</p>

- c. **Mesures ministérielles correspondantes :** Par l'entremise du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique et des investissements budgétaires, fournir des fonds aux Premières Nations pour la planification de l'utilisation des terres en vue de bâtir des communautés saines et durables.²⁸

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Des mesures ministérielles clés appuieront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure résiliente au climat et écoénergétique, en partie grâce à une planification de l'utilisation des terres qui favorise également la qualité de l'environnement, la culture, le développement économique ainsi que la santé et le bien-être des communautés.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 9 - Cible 9.1; ODD 11 - Cible 11.3, Cible 11.4, Cible 11.7, Cible 11.A, Cible 11.B; ODD 13 - Cible 13.2

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Indicateur de rendement : Nombre de plans d'utilisation des terres élaborés par les Premières Nations</p> <p>Cible : 70 nouveaux plans d'utilisation des terres élaborés d'ici le 31 mars 2023.</p>	<p>En 2021-2022, 10 nouveaux plans d'utilisation des terres ont été achevés, et 69 autres sont en cours d'élaboration. Cela porte le total à 156 plans d'utilisation des sols achevés.</p>

²⁸ La mesure ministérielle a été mise à jour en 2022-2023 pour développer les activités incluses dans le financement des collectivités des Premières Nations.

Contexte: Énergie propre

SAC veille à ce que tous les Canadiens aient accès à de l'énergie abordable, fiable et durable en collaborant avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et d'autres ministères fédéraux afin de planifier et soutenir la mise en œuvre de projets qui réduisent la dépendance à l'électricité produite par des génératrices diesel dans les réserves.



Énergie propre : Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

Cibles de la SFDD : D'ici 2030, produire 90 %, et à long terme 100 %, de l'électricité au Canada à partir de sources renouvelables ne produisant aucune émission

Mesures contribuant à la SFDD : Promouvoir la collaboration et le travail avec les partenaires sur les infrastructures d'énergie propre.

Mesures ministérielles correspondantes : Fournir un soutien financier direct aux communautés des Premières nations pour qu'elles planifient et mettent en œuvre des projets visant à réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite par des moteurs diesel dans les réserves et travailler avec les ministères partenaires, tels que Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada, pour assurer une approche nationale.²⁹

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** En collaborant avec les communautés des Premières Nations et les autres gouvernements pour réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite par des moteurs diesel dans les réserves, et en continuant à soutenir les efforts déployés par les Premières Nations pour mettre en œuvre des options d'électricité renouvelable (comme l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne), on favorisera une plus grande utilisation des infrastructures d'énergie propre.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 7- Cible 7.2

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
Point de départ : 40 communautés au 31 mars 2017. Indicateur de rendement :	Au 31 mars 2022, 37 communautés des Premières nations situées dans des réserves comptaient sur le diesel financé par l'ISC pour produire de l'électricité.

²⁹ Le mesure ministérielle été mise à jour pour 2022-2023 afin d'inclure un travail continu avec les partenaires pour garantir une approche nationale.

nombre de communautés des Premières Nations situées dans des réserves qui dépendent du diesel financé par SAC pour l'électricité.

Cible :

Au plus 24 communautés au 31 mars 2025

Au cours du troisième trimestre de 2021-2022, la phase de construction de la centrale hydroélectrique d'Ahtaapq Creek était pratiquement terminée et la centrale produisait de l'électricité.

La phase de construction de la centrale hydroélectrique d'Ahtaapq Creek était pratiquement achevée et la centrale produisait de l'énergie pour la communauté de la Première nation Hesquiaht en Colombie-Britannique.

Le budget 2017 et trois propositions budgétaires hors cycle font partie d'une annonce plus large de 1,5 milliard de dollars pour soutenir le projet de connexion au réseau du Nord de l'Ontario (également connu sous le nom de projet de transmission Wataynikaneyap) mené par Wataynikaneyap Power pour connecter 16 Premières Nations, éliminer la dépendance au carburant diesel coûteux et contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires, socio-économiques et environnementales et à la diminution des coûts fédéraux à long terme.

Contexte : Eau potable

SAC a mis en œuvre un plan d'action visant à éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme qui touchent les systèmes publics d'eau potable des Premières Nations situés dans les réserves et soutenus financièrement par SAC³⁰. À mesure que les avis concernant la qualité de l'eau potable seront levés, les Premières Nations disposeront d'un meilleur accès à de l'eau potable sûre et durable. Les investissements de capitaux se traduiront par de nouveaux systèmes d'épuration de l'eau améliorés dans les réserves qui pourront être plus facilement exploités et maintenus, et qui donneront suite à la priorité d'améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les communautés des Premières Nations. Grâce aux investissements en matière d'exploitation et de maintien des installations et de la formation des opérateurs, les Premières Nations sont capables de gérer les systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées et de veiller à l'accès à l'eau potable de tous les membres de la communauté.



Eau potable : Tous les Canadiens ont accès à une eau potable, et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

1. Cibles de la SFDD : Tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves doivent être résolus.³¹

Mesures contribuant à la SFDD : Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Fournir des fonds et des conseils aux communautés des Premières Nations sur la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
- Aider les Premières Nations à déterminer les besoins en matière d'infrastructure et à présenter des propositions de projets d'immobilisations.³²

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

³⁰ La pandémie de COVID-19 et d'autres retards typiques des projets d'infrastructure ont eu une incidence significative sur les calendriers des projets. Le Ministère reste déterminé à faire en sorte que tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable soient levés et continue de travailler activement avec les communautés des Premières Nations pour atteindre cet objectif.

³¹ SAC demeure déterminé à veiller à ce que tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable soient levés et continue de travailler activement avec les collectivités des Premières Nations pour atteindre cet objectif. De 2022 à 2026, le ministère continuera de faire rapport annuellement aux Canadiens sur l'accès à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations par l'entremise du site Web de Services aux Autochtones Canada à mesure que les données seront disponibles. L'objectif a été publié à l'origine comme suit : « D'ici le 31 mars 2021, tous les avis à long terme sur l'eau potable des systèmes publics en réserve doivent être résolus. »

³² La mesure ministérielle a été révisée de façon à supprimer les renseignements contextuels concernant la fonction de l'équipe de gestion stratégique de l'eau et son rôle de coordination continue.

- **SFDD** : Le financement et le soutien technique permettront la prestation de services d’approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations afin de s’assurer que les systèmes publics d’approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations soutenus financièrement par SAC répondent aux normes établies.
- **ODD DE L’ONU** : ODD 3 - Cible 3.9; ODD 6 - Cible 6.1, Cible 6.3, Cible 6.5, Cible 6.B

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 27 % des réseaux publics d’eau potable dans les réserves au 31 mars 2011.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics d’eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont une cote de risque faible.</p> <p>Cible : 68 % des réseaux publics d’eau potable dans les réserves au 31 mars 2026.³³</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles de performance ont été annulées en 2020-2021 et retardées en 2021-2022. Les données actualisées pour 2020-2021 et 2021-2022 ne sont pas encore disponibles.</p>
<p>Point de départ : 35 % des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2011.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont une cote de risque faible.</p> <p>Cible : 68 % des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2026³⁴</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles de performance ont été annulées en 2020-2021 et retardées en 2021-2022. Les données actualisées pour 2020-2021 et 2021-2022 ne sont pas encore disponibles.</p>

³³ En 2022-2023, l'objectif a été actualisé à 68 % d'ici mars 2026. La stratégie originale publiée en 2020 indiquait 65 % d'ici mars 2021.

³⁴ En 2022-2023, l'objectif a été actualisé à 68 % d'ici mars 2026. La stratégie originale publiée en 2020 indiquait 65 % d'ici mars 2021.

<p>Point de départ : 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en novembre 2015.</p> <p>Indicateur de rendement : Le nombre d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable touchant les réseaux d'alimentation en eau potable dans les réserves recevant un appui financier de SAC.</p> <p>Cible : 0 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.³⁵</p>	<p>Depuis novembre 2015, et en date du 31 mars 2022, 131 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves ont été levés par les Premières Nations, avec le soutien de Services aux Autochtones Canada, et 34 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sont en vigueur dans 29 communautés.</p>
<p>Point de départ : 51 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2011.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics d'eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau d'eau potable.</p> <p>Cible : 78 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2026.³⁶</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles de performance ont été annulées en 2020-2021 et retardées en 2021-2022. Les données actualisées pour 2020-2021 et 2021-2022 ne sont pas encore disponibles.</p>
<p>Point de départ : 42 % des réseaux de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2011.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau de traitement des eaux usées.</p> <p>Cible : 65 % des réseaux de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2026.³⁷</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles de performance ont été annulées en 2020-2021 et retardées en 2021-2022. Les données actualisées pour 2020-2021 et 2021-2022 ne sont pas encore disponibles.</p>

³⁵ La cible a été mis à jour en 2022-2023 pour refléter l'engagement de SAC à veiller à ce que tous les avis à long terme sur l'eau potable soient levés.

³⁶ La cible a été actualisé en 2022-2023. La stratégie initiale de 2020 prévoyait 70 % d'ici mars 2021.

³⁷ La cible a été actualisé en 2022-2023. La stratégie initiale de 2020 prévoyait 60 % d'ici mars 2021.

2. Cibles de la SFDD : Mesures à l'appui de l'objectif : Eau potable propre *[Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif Eau potable propre, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.]*

Mesures contribuant à la SFDD : Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable.

Mesures ministérielles correspondantes :

- Soutenir toutes les communautés des Premières Nations pour garantir qu'elles ont un accès continu à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable (CCQEP) ou à un agent de la santé environnementale et publique (ASEP), qui peut prélever des échantillons d'eau potable et les analyser pour déceler une potentielle contamination bactériologique.
- Soutenir les communautés des Premières Nations dans la surveillance continue de la qualité de l'eau potable afin de minimiser les répercussions négatives potentielles sur la santé.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** SAC collabore avec les communautés des Premières Nations et accorde des fonds aux chefs et aux conseils pour la surveillance de l'eau potable par l'entremise de son Programme de contrôle de la qualité de l'eau potable dans les communautés. En travaillant avec les communautés des Premières Nations pour s'assurer qu'elles disposent du soutien technique et de l'expertise nécessaires pour contrôler la qualité de l'eau potable, il est possible de définir les préoccupations potentielles et de fournir la recommandation appropriée au chef et au conseil de la communauté des Premières Nations pour qu'ils agissent. Ces recommandations peuvent inclure l'émission d'un avis concernant la qualité de l'eau potable.

SAC travaille directement avec les Premières Nations pour aider les communautés à assurer la surveillance de la qualité de l'eau potable, en donnant notamment des conseils et des directives sur la salubrité de l'eau potable et l'évacuation sécuritaire des eaux usées et en examinant des propositions de projets d'infrastructures dans une perspective de santé publique. Ces mesures contribuent à la compréhension des problèmes de qualité de l'eau potable auxquels sont confrontées les communautés des Premières Nations et à leur résolution.

- **ODD DE L'ONU :** ODD 3 - Cible 3.9; ODD 6 - Cible 6.1, Cible 6.5, Cible 6.B

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 100 % des communautés des Premières Nations au 31 mars 2009 (maintenir le pourcentage).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de toutes les communautés des Premières Nations qui ont accès à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou à un agent de la santé environnementale et publique (ASEP), qui peut prélever des échantillons d'eau potable du robinet et les analyser.</p> <p>Cible : 100 % des communautés des Premières Nations au 31 mars 2022</p>	<p>Les données pour 2020-2021 et 2021-2022 devraient être disponibles à l'automne 2022 puisque la mise en œuvre du programme, y compris la communication des données, a été affectée par les mesures de santé publique COVID-19.</p>
<p>Point de départ : 75 % du nombre recommandé de semaines d'échantillonnage au 31 mars 2013.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage du nombre recommandé de semaines de l'échantillonnage, pendant lesquelles les réseaux publics d'eau dans les communautés des Premières Nations étaient surveillés pour les bactéries.</p> <p>Cible : 82 % du nombre recommandé de semaines d'échantillonnage au 31 mars 2022</p>	<p>Les données de 2021-2022 seront disponibles à l'automne 2022. La mise en œuvre du programme, y compris la communication des données, a été affectée par les mesures de santé publique COVID-19.</p> <p>Les données pour 2020-2021 sont devenues disponibles et ont donné lieu à 70 % du nombre recommandé de semaines d'échantillonnage où les systèmes d'eau publics des communautés des Premières Nations ont été surveillés pour les bactéries.</p> <p>La fréquence moyenne d'échantillonnage pour 2020-2021 est plus faible par rapport à l'année précédente (82 % en 2019-2020) en raison des mesures de santé publique mises en œuvre pendant l'année de déclaration. Ces mesures ont restreint la capacité d'accès et d'échantillonnage des systèmes d'eau publics. La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur les activités normales, planifiées et périodiques liées à l'eau potable en raison de l'accès restreint aux communautés et des restrictions de voyage. Bien que toutes les communautés aient continué à avoir accès à un agent de santé publique environnementale, on s'attend à ce que cela n'ait pas permis de poursuivre l'échantillonnage et l'analyse de la qualité de l'eau potable au robinet. On s'attend à ce que l'échantillonnage et les analyses par les contrôleurs communautaires de la qualité de l'eau potable aient également été affectés en raison des limitations d'accès aux sites d'échantillonnage dans certains bâtiments.</p>

Contexte : Alimentation durable

SAC contribue à créer un secteur agricole et une économie alimentaire de premier plan à l'échelle mondiale au profit de tous les Canadiens grâce à son programme [Nutrition Nord Canada](#). Par l'entremise des initiatives d'éducation nutritionnelle de ce programme, qui encouragent des choix alimentaires plus sains, SAC vise à sensibiliser à une alimentation saine et à aider à développer des compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains dans les communautés isolées.



Alimentation durable : L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants à l'échelle mondiale pour tous les Canadiens.

Cibles de la SFDD : Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable *[Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif Alimentation durable, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.]*

Mesures contribuant à la SFDD : Faciliter des choix alimentaires plus sains.

Mesures ministérielles correspondantes : Soutenir le volet éducation nutritionnelle du programme Nutrition Nord Canada (NNC) afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et de développer des compétences en matière de choix et de préparation d'aliments sains.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada, SAC fournit des fonds pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives d'éducation nutritionnelle au niveau des détaillants et des communautés afin de promouvoir un approvisionnement alimentaire sûr et accessible dans les communautés isolées et de renforcer les partenariats entre les détaillants et les communautés.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 2 - Cible 2.1; ODD 3 - Cible 3.4

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 93 % des bénéficiaires de financement ont fait la promotion et offert des activités d'éducation nutritionnelle entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.³⁸</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés recevant des fonds du programme Nutrition Nord Canada pour des initiatives d'éducation en nutrition qui font la promotion d'activités d'éducation en nutrition.</p> <p>Cible : 100 % des bénéficiaires de financement font la promotion et offrent des activités d'éducation nutritionnelle au 31 mars 2021.</p>	<p>98 % des communautés recevant des fonds pour les initiatives d'éducation nutritionnelle du Programme Nutrition Nord Canada ont promu et offert des activités d'éducation nutritionnelle entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.</p>

³⁸ Le Point de départ a été initialement publié comme 93 % en 2018-2019. Ceci a été corrigé car le chiffre de 93 % de le Point de départ représente le pourcentage pour 2017-2018.

Contexte : Collectivités sûres et saines

SAC collabore avec les communautés et les organisations autochtones pour s'assurer que toutes les Premières Nations, les Inuits et les Métis vivent dans des communautés propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. SAC met en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux visant à réduire les risques pour la santé et la sécurité humaines et environnementales en réalisant des activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité. En outre, pour lutter contre les émissions de polluants atmosphériques extérieurs et les substances nocives, SAC gère le processus d'évaluation environnemental afin de s'assurer que les projets effectués dans les réserves n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement.



Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

1. Cibles de la SFDD : D'ici 2022, prendre des mesures de gestion des risques en temps opportun pour la totalité des substances jugées comme étant un risque pour l'environnement ou la santé humaine

Mesures contribuant à la SFDD : Utiliser les lois et les règlements pour s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques extérieurs et aux substances nocives .

- a. **Mesures ministérielles correspondantes :** Gérer le processus d'examen environnemental (PEE) pour s'assurer que les projets dans la réserve n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Grâce au PEE, SAC s'assure que les projets proposés sur les terres des réserves sont conformes à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et détermine si les projets sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement. Le PEE permet à SAC de cerner les effets potentiels des projets et de leurs activités connexes, de déterminer dans quelle mesure il est possible de réduire ces effets et quels types de mesures d'atténuation peuvent être nécessaires.
Le PEE permet de cerner les émissions potentielles pendant les activités du projet ainsi que les mesures d'atténuation qui peuvent être mises en œuvre pour traiter et réduire les questions liées aux problèmes de qualité de l'air, comme la santé et le bien-être des membres de la communauté.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 6; ODD 11 - Cible 11.6; ODD 14 - Cible 14.1; ODD 15 - Cible 15.9

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : SAC a l'obligation législative de réaliser le PEE en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation de l'impact</i>.</p> <p>Indicateur de rendement : Un indicateur sera développé dans le cadre du processus de révision du PEE en cours.</p> <p>Cible : Un indicateur est élaboré d'ici le 31 mars 2023.³⁹</p>	<p>En date du 31 mars 2021, un indicateur n'a pas été élaboré.</p> <p>Une révision du processus d'examen environnemental est toujours en cours. Une fois la révision terminée et les procédures opérationnelles du processus mises à jour, un indicateur sera élaboré en collaboration avec le groupe de travail régional.</p>

- b. Mesures ministérielles correspondantes :** En collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, SAC travaille avec les Premières Nations à l'élaboration conjointe d'options visant à combler les lacunes en matière de réglementation et de capacité de protection de l'environnement.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Grâce à un processus d'engagement en plusieurs phases avec les Premières Nations, SAC élaborera conjointement des options pour combler les lacunes en matière de protection environnementale sur les terres des réserves. Ces options peuvent inclure une législation qui permettrait de mieux protéger les terres, l'air et l'eau des réserves contre les polluants et la contamination.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 10 - Cible 10.3; ODD 11 - Cible 11.6

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 3 organisations autochtones représentatives sont financées pour le travail initial de planification régionale au 31 mars 2020.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre d'organisations autochtones représentatives engagées dans le processus d'élaboration conjointe d'options visant à combler les</p>	<p>Au 31 mars 2022, 8 organisations représentatives des Premières Nations participaient à la phase 3 du processus d'engagement visant à élaborer conjointement des options pour combler les lacunes en matière de protection environnementale dans les réserves.</p>

³⁹ La cible a été révisé pour être développé d'ici mars 2023. La stratégie initiale de 2020 indiquait une date de mars 2021.

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>lacunes en matière de protection de l'environnement sur les terres des réserves.</p> <p>Cible : Au moins 5 organisations autochtones régionales représentatives sont engagées dans le processus d'élaboration conjointe au 31 mars 2023.</p>	

2. **Cibles de la SFDD : Mesures à l'appui de l'objectif : Collectivités sûres et en santé** [Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif *Collectivités sûres et en santé*, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD]

i. **Mesures contribuant à la SFDD :** Fournir des renseignements pour éclairer l'action et la prise de décisions

Mesures ministérielles correspondantes : Fournir des fonds au Centre autochtone de ressources environnementales (CARE) pour continuer à soutenir le portail Web *ClimateTelling*, qui a été créé pour sensibiliser les communautés autochtones du Canada aux changements climatiques et à leurs répercussions sur la santé humaine.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Le portail Web *ClimateTelling* fournit des ressources et des outils aux communautés autochtones qui souhaitent entreprendre des initiatives liées aux changements climatiques et à la santé. Il offre également une plateforme pour l'échange de connaissances, d'expertise et d'expériences et appuie la collaboration entre les universitaires, les professionnels et les défenseurs des droits communautaires.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 3 - Cible 3.9; ODD 13 - Cible 13.3

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Cible annuelle, 100 % de 10 000 dollars de financement au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage du financement prévu fourni au Centre autochtone de ressources environnementales (CARE)</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>La totalité du financement prévu a été fournie au Centre autochtone de ressources environnementales (CARE) pour maintenir le site Web de <i>ClimateTelling</i>, y compris l'affichage des résumés de projets, et pour soutenir l'animation réussie de la réunion du comité de sélection des Premières Nations.</p>

ii. **Mesures contribuant à la SFDD :** Prévenir les urgences environnementales ou en atténuer les répercussions.

Mesures ministérielles correspondantes : Efforts mis en œuvre avec les communautés des Premières Nations pour trouver et recommander des mesures à l'égard des risques pour la santé publique qui pourraient menacer la santé des résidents de ces communautés.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD :** Dans le cadre de ses activités de prévention et de contrôle, le programme d'hygiène du milieu de SAC mène des enquêtes en cas d'éclosions d'origine alimentaire, hydrique ou vectorielle suspectées ou confirmées. Les agents de la santé environnementale et publique (ASEP) se concentrent sur les éléments du risque environnemental qui pourraient poser des risques pour la santé en travaillant avec les autorités des Premières Nations et d'autres agents de santé publique dans les régions et les communautés pour traiter les cas où les éclosions suspectés ou confirmés de maladies transmissibles.
- **ODD DE L'ONU :** ODD 3 - Cible 3.9

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : 0 cas et éclosion au 31 mars 2016 (maintenir).</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de cas et d'éclosions de maladies d'origine hydrique/alimentaire.</p> <p>Cible : 0 cas et éclosion au 31 mars 2023.</p>	<p>Les données pour 2021-2022 ne sont pas disponibles. Elles devraient être disponibles l'automne 2022 puisque les données sont actuellement examinées par les bureaux régionaux, dans le cadre du processus d'approbation.</p> <p>Les données pour 2020-2021 sont devenues disponibles et ont permis de confirmer 1 maladie entérique pour 2020-2021.</p>

iii. **Mesures contribuant à la SFDD** : Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés.

Mesures ministérielles correspondantes : Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et parachever les activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité.

Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible :

- **SFDD** : Les sites contaminés sont gérés de manière à réduire les risques pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement.
- **ODD DE L'ONU** : ODD 3 - Cible 3.9; ODD 6 – Cible 6.3; ODD 12 - Cible 12.4

Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	2021-2022 Résultats obtenus
<p>Point de départ : Objectif annuel; 41 % des sites contaminés à haut risque au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage au fur et à mesure que des sites supplémentaires sont identifiés).</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans les réserves où des travaux d'assainissement ou de confinement sont effectués pour réduire le risque.</p> <p>Cible : 41%</p>	<p>34,9 % des sites contaminés à haut risque dans la réserve en 2021-2022 ont fait l'objet d'un nettoyage ou d'un confinement pour réduire le risque.</p> <p>En 2021-2022, le programme des sites contaminés en réserve (CSOR) a soutenu les efforts d'assainissement de 65 des 186 sites ouverts de classe 1 (à haut risque).</p> <p>En raison d'une modification récente des lignes directrices d'admissibilité du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), le programme CSOR n'a pas pu contribuer à l'assainissement de 41 % des sites contaminés à haut risque. À partir d'avril 2020, pour répondre à un besoin d'efficacité et de flexibilité accrues, le PASCf a autorisé l'admissibilité aux dépenses des sites de classe 2 et de classe 3 inférieures. Cet élargissement de l'admissibilité a entraîné l'assainissement d'un plus grand nombre de sites de classe 2 et 3, ce qui a réduit le pourcentage de l'indicateur. Compte tenu de ce changement dans l'admissibilité au financement, le programme évalue la création d'un autre indicateur afin de saisir plus précisément l'impact complet du programme.</p>

4. Rapport sur l'intégration du développement durable

Services aux Autochtones Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES relative à un projet de politique de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de ce projet sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations du Services aux Autochtones Canada sont publiées lors de l'annonce d'une initiative ayant fait l'objet d'une EES détaillée ([voir ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement – y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD – des politiques, des plans ou des programmes approuvés ont été prises en considération lors de la préparation du projet et de la prise de décisions.